

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

ROCH HACHANA
JEUDI 29 & VEND. 30 SEPT. 2011
1^{ER} & 2 TICHRI 5772
CHABBAT PARCHAT
HAZINOU - CHABBAT CHOUVA
SAMEDI 1^{ER} OCT. 2011
3 TICHRI 5772
45^e année

1

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Un cri... pour le bonheur

Roch Hachana, le jour où, pour chacun, l'âme est comme plus en éveil. A la fois plus perceptive, plus sensible et plus présente. C'est ce que, chaque année, nous vivons et, malgré l'attente de ce grand-rendez-vous et, peut-être le sentiment de recommencer un rite connu, il se passe, en ce jour, quelque chose de bouleversant. Alors que la liturgie solennelle du moment se déroule, toute d'appel à D.ieu, de lien avec Lui, de proclamation de Sa Royauté, voici, qu'en son cœur, un cri retentit. Il s'élançait alors vers le ciel et tout se passe comme s'il avait brisé toutes les barrières, comme si, devant sa puissance, toutes les portes s'étaient ouvertes, comme s'il parvenait à se répandre devant la Présence Divine. Tout cela n'est pas qu'une image. A Roch Hachana, ces événements se réalisent concrètement même s'ils restent invisibles à notre regard. C'est de la sonnerie du Chofar qu'il s'agit. C'est là un instrument bien étrange, peut-être le plus ancien – pour ne pas dire le plus primitif – que les hommes aient imaginé. Sa tonalité n'est guère harmonieuse et ses sons ne peuvent être savamment modulés. Ce n'est pas une musique qui sort de sa bouche mais véritablement un cri. Et si, justement, ce cri-là n'était pas vraiment celui de l'instrument mais celui du cœur de chacun ? Si ce cri était celui de

l'enfant – nous tous – qui appelle son Père – notre Créateur – et le supplie «aide-nous, sauve-nous»? C'est qu'en cette double journée de Roch Hachana, l'enjeu est grand. D.ieu décide de continuer de régner sur l'univers, c'est-à-dire de le maintenir à l'existence. Il nous accorde ainsi cette merveilleuse année, de bonheur, de paix et de prospérité dont nous rêvons. Pourquoi répond-il à cette demande si humaine ? Parce que, précisément, ce n'est pas l'expression froide et raisonnée de celui qui, après mûre réflexion, décide d'accepter la souveraineté Divine. Ce n'est pas la décision de celui qui, faute d'autre choix, se résout à une soumission inconfortable et contrainte. C'est le cri de l'enfant qui appelle son Père, a-t-on dit. Et ce cri est si profond et si déchirant que le Père ne peut ni ne veut refuser de l'entendre.

Cette année encore, le Chofar retentit chacun des deux jours de la fête et nous tous – hommes, femmes et enfants – allons l'écouter. Alors qu'il peut sembler, à bien des égards, que nous vivons un temps à présent plus difficile, ce son prend un ton de certitude. D.ieu l'entend avec nous et Il déverse sur tous les plus grandes des bénédictions. Il accorde enfin, à l'univers tout entier, la Délivrance véritable, la venue de Machia'h.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Roch Hachana Techouva, Tefila et Tsedaka La repentance, la prière et la charité

A Roch Hachana, nous exprimons l'espoir que D.ieu nous bénisse d'une bonne et douce année, une année abondante en enfants, en santé et en subsistance. Mais il n'y a pas de limites au bien et aux bénédictions. C'est pourquoi, dans les jours qui suivent Roch Hachana, nous avons encore l'opportunité de faire en sorte que D.ieu nous accorde des bienfaits encore plus abondants de «Sa main pleine, ouverte, sainte et large». Quel est ce service ? Comme nous le disons dans nos prières, «repentance, prière et charité» qui préviennent le mal et apportent le bien. Mais les mots «repentance, prière et charité» risquent de nous induire en erreur. En fait, les différences sont essentielles. La *Techouva* n'est

N'oubliez pas !! Erouv Tavchiline

Horaires d'entrée et sortie de ROCH HACHANA

PARIS — ILE DE FRANCE

1^{er} soir Mercredi 28/09 : 19h18 • 2^e soir* Jeudi 29/09: (après) 20h21

Horaires d'entrée de la fête en PROVINCE

	1 ^{er} soir	2 ^e soir*	1 ^{er} soir	2 ^e soir*	1 ^{er} soir	2 ^e soir*
Bordeaux	19.31/20.31		Lyon	19.09/20.10	Nantes	19.34/20.36
Grenoble	19.06/20.06		Marseille	19.08/20.07	Nice	19.00/20.00
Lille	19.16/20.20		Montpellier	19.14/20.13	Strasbourg	18.57/20.00
			Nancy	19.03/20.06	Toulouse	19.23/20.23

* Allumez à partir d'une flamme déjà existante

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat HAAZINOU

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée* : 19h 14 • Sortie 20h 17

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

	1 ^{er} soir	2 ^e soir*	1 ^{er} soir	2 ^e soir*	1 ^{er} soir	2 ^e soir*
Bordeaux	19.27		Lyon	19.05	Nantes	19.30
Grenoble	19.02		Marseille	19.04	Nice	18.56
Lille	19.11		Montpellier	19.10	Strasbourg	18.53
			Nancy	18.59	Toulouse	19.19

* Allumez à partir d'une flamme déjà existante

à partir du dimanche 25 sept. 2011

Heure limite du Chema : 10h41 Pose des Téléphones : 6h39
Jeûne de Guedalya repoussé : dimanche 2 oct. début : 6h 18 Fin: 20h 06



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

pas la repentance. La *Tefila* n'est pas la prière et la *Tsedaka* n'est pas la charité.

La Techouva et la repentance

Le terme hébreu pour «repentance» n'est pas *Techouva* mais *Harata*. Non seulement ces deux termes ne sont pas synonymes mais ce sont des contraires.

Harata implique le remords ou un sentiment de culpabilité pour le passé et une intention de se comporter tout à fait différemment dans l'avenir. L'individu décide de devenir «un homme nouveau». Mais *Techouva* signifie «retour» à sa nature ancienne et originelle.

Le concept de *Techouva* s'appuie sur le fait que chaque Juif est, par essence, bon. Des désirs ou des tentations peuvent, temporairement, l'écartier de son véritable être, de la réalité de son essence.

Mais le mal qu'il fait n'est pas sa véritable nature et n'affecte pas celle-ci. La *Techouva* est un retour à sa véritable nature.

Alors que la repentance implique la révocation du passé pour un nouveau commencement, la *Techouva* signifie retourner à ses racines en D.ieu et les faire surgir comme véritable caractère. C'est la raison pour laquelle alors que le Juste n'a aucun besoin de repentance et que l'impie en est incapable, tous deux ont accès à la *Techouva*.

Les Justes, bien qu'ils n'aient jamais péché, doivent sans cesse aspirer à revenir vers ce qui est le plus profond en eux. Et les impies, quelques distants qu'ils puissent être de D.ieu, ont toujours la possibilité de revenir. Car la *Techouva* n'implique pas de créer un nouvel être mais seulement de redécouvrir le bien qui était toujours présent en lui-même.

La Tefila et la prière

La «prière» en hébreu ne se dit pas *Tefila* mais *Bakacha*. Et encore une fois, ces termes sont opposés. La *Bakacha* implique que l'on prie, que l'on demande, que l'on supplie. Mais *Tefila* signifie que l'on s'attache.

Par la *Bakachah*, l'homme demande à D.ieu de le pourvoir de ce dont il manque. C'est pourquoi, s'il n'a besoin de rien, la *Bakacha* est inutile.

Mais par la *Tefila*, l'individu cherche à s'attacher à D.ieu. C'est un mouvement du bas, qui part de l'homme et qui cherche à atteindre D.ieu. Et cet

élan est approprié à tout le monde et tout le temps.

L'âme juive possède un lien avec D.ieu. Mais elle habite également un corps dont les préoccupations avec le monde matériel peuvent éteindre ce lien. Il doit donc constamment être renforcé voire renouvelé. C'est là la fonction de la *Tefila*. Et elle est nécessaire pour chaque Juif. Car si certains ne manquent de rien et n'ont rien à demander à D.ieu, nul n'est exempt du besoin de s'attacher à la source de toute vie.

La Tsedaka et la charité

«Charité» en hébreu ne se dit pas *Tsedaka* mais *Hessed*. Deux sens contraires.

Le *Hessed*, la charité, implique que le bénéficiaire n'a pas droit au don et que le donateur n'a aucune obligation à le donner. Il le fait gratuitement, mû par la bonté de son cœur. Son acte est une vertu plus qu'un devoir.

Par contre, *Tsedaka* signifie «rectitude» ou «justice». Cela implique que le donateur donne parce que c'est son devoir de le faire. Tout d'abord parce que tout au monde appartient, en dernier ressort, à D.ieu. Ce qu'un homme possède n'est pas sien par droit mais cela lui a été confié par D.ieu. Et l'une des conditions de cette confiance est qu'il le distribue à ceux qui en ont besoin.

D'autre part, chacun a le devoir d'agir vis-à-vis d'autrui comme il demande à D.ieu d'agir à son égard. Et comme nous demandons à D.ieu Ses bénédictions bien qu'il ne nous doive rien et n'en ait aucune obligation, nous sommes donc liés par le devoir de justice de donner à ceux qui nous demandent même si nous ne leur sommes pas débiteurs. C'est ainsi que nous sommes récompensés : mesure pour mesure. Parce que nous donnons librement, D.ieu nous donne librement.

Trois chemins

Voici donc les trois chemins qui mènent à une année «écrite et scellée» dans le bien. En revenant à notre moi le plus intime (*Techouva*), en s'attachant à D.ieu (*Tefila*) et en distribuant ses possessions avec justice (*Tsedaka*), nous transformerons les promesses de Roch Hachana en leur réalisation abondante à Yom Kippour : une année de douceur et de largesse.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 25 septembre - 26 Elloul

Mitsva positive n° 57: Ce commandement a été ordonné à l'intention de celui qui a été empêché d'offrir la première offrande pascale, afin qu'il sacrifie la deuxième offrande pascale.

Mitsva positive n° 56: Il s'agit du commandement de consommer l'agneau dans la nuit du 15 Nissan, dans des conditions précises: il doit être grillé, consommé dans une même maison, il doit être mangé accompagné de pain azyme et d'herbes amères.

Mitsva positive n° 58: Il s'agit du commandement de manger la chair du second sacrifice pascal la nuit du 15 Iyar accompagnée d'azymes et d'herbes amères.

• Lundi 26 septembre - 27 Elloul

Mitsva négative n° 125: C'est l'interdiction de consommer le sacrifice pascal à demi-cuit ou bouilli dans l'eau, mais seulement rôti au feu.

Mitsva négative n° 123: Il nous est interdit de transporter aucun morceau du sacrifice pascal de l'endroit où l'on s'est rassemblé pour le consommer.

Mitsva négative n° 128 : C'est l'interdiction de convier un apostat juif à consommer le sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 126: C'est l'interdiction de convier un habitant étranger à consommer le sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 127: Il est interdit à un incirconcis de consommer l'agneau pascal.

Mitsva négative n° 121: Il nous est interdit de rompre un os du sacrifice pascal.

Mitsva négative n° 122: C'est l'interdiction de rompre un os du deuxième sacrifice pascal.

• Mardi 27 septembre - 28 Elloul

Mitsva négative n° 117: C'est l'interdiction qui nous a été faite de ne laisser aucune viande quelconque de l'agneau pascal jusqu'au matin, c'est-à-dire jusqu'au matin du 15 Nissan.

Mitsva négative n° 119: Il nous est interdit de garder la viande du deuxième sacrifice pascal jusqu'au matin.

Mitsva négative n° 118: Il nous est interdit de garder la viande de la Haguiga offerte le 14 Nissan jusqu'au troisième jour.

Mitsva positive n° 53: Il s'agit du commandement de nous présenter devant l'Eternel durant les fêtes.

Mitsva positive n° 52: Il s'agit du commandement de monter vers le Temple trois fois par année, selon le verset "Trois fois l'an, tu célébreras des fêtes en Mon honneur".

• Mercredi 28 septembre - 29 Elloul

Mitsva positive n° 54: Il s'agit du commandement de nous réjouir lors des fêtes.

Mitsva négative n° 156: Il nous est interdit de monter en pèlerinage sans apporter avec nous un sacrifice destiné à être offert au Temple.

Mitsva négative n° 229 : Il nous est interdit d'aban-

→ (Suite page 4)

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 40.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

Imaginez que vous vous promenez dans les bois, tout est calme. Soudain, à travers les feuillages, vous apercevez un spectacle horrible : un vieillard à l'allure certes imposante ligote un tout jeune homme sur une construction en pierre sur laquelle un feu est allumé. Il saisit un grand couteau et...

Vous sortez votre téléphone portable et appelez la police. En attendant, vous criez et faites de grands gestes pour empêcher l'irréparable. La police arrive à toute allure, envoie des messages par mégaphone : «Posez le couteau, défaits les liens du jeune homme, il ne vous sera fait aucun mal...». Le vieillard accepte, défait les liens et explique posément : «D.ieu m'a parlé il y a trois jours et m'a demandé d'aller sacrifier mon fils...»

Si cet homme était votre proche parent, seriez-vous fier de lui ? Voudriez-vous agir comme lui?

Et pourtant le récit du sacrifice d'Its'hak – ou plutôt de la tentative de sacrifice – figure en bonne place dans le rituel de Roch Hachana ! Il doit donc être une source d'inspiration pour toute l'année qui commence ! Expliquons cela par un récit...

Il était une fois un roi qui partit à la chasse. Emporté par son élan à poursuivre le gibier, il ne s'aperçut que trop tard qu'il était seul et perdu alors que la nuit tombait et qu'il pleuvait des cordes. Il retourna son manteau royal pour qu'on ne le reconnaisse pas (il craignait les ennemis) et se traîna misérablement dans la forêt glaciale. Au bout de quelques heures, son angoisse augmenta : il entendait les hurlements des loups, le vent mordait son visage, il avait faim... Soudain, il aperçut une faible lumière : c'était une cabane habitée par un bûcheron. Transi et grelottant de froid, il frappa à la porte. L'homme – un vieux Juif – lui ouvrit et, comprenant immédiatement la situation de son visiteur, s'empressa de lui servir une soupe chaude, de lui procurer des vêtements usés mais propres et secs ainsi qu'un lit près du poêle. Tard le lendemain matin, le roi se réveilla, remercia son hôte qui n'avait pas soupçonné

l'identité réelle du visiteur, le força à accepter une pièce d'or puis remonta sur son cheval pour retourner à son palais.

Le lendemain, le bûcheron entendit frapper à sa porte : mais cette fois-ci, il eut un choc ! Les huissiers du roi avec leurs uniformes rutilants, le poussèrent sans ménagement dans le carrosse royal après lui avoir intimé l'ordre de revêtir ses plus beaux habits.

Deux heures plus tard, le bûcheron hébété se retrouva devant le roi – qu'il ne reconnut évidemment pas tant il était entouré de courtisans et paré de vêtements étincelants.

- Zalman ! déclara le roi d'un ton qui ne souffrait pas de réplique, je t'ai observé depuis quelques temps. Mes espions m'ont rapporté que tu étais un des hommes les plus honnêtes du royaume. J'ai décidé que tu deviendras mon conseiller privé. Tu travailleras une heure par jour pour un salaire de mille pièces d'or pour commencer. Tu bénéficieras de toutes les facilités du palais, avec tous les serviteurs dont tu auras besoin pour toi et ta famille. Ah, j'oubliais un petit détail : il faudra te convertir car je ne veux pas de Juifs à la Cour. C'est tout ! Félicitations !

- Majesté ! s'écria le Juif, atterré. Je vous remercie pour votre bonté que je ne mérite pas mais je ne peux pas accepter votre offre ! Je suis né juif et je mourrai comme un Juif, je ne peux pas me convertir ! Je suis obligé de refuser votre offre si généreuse !

Un grand silence se fit, les musiciens s'arrêtèrent de jouer, tous les courtisans guettaient la réaction du roi.

Soudain, celui-ci ne parut plus du tout aussi sympathique. Le regard chargé de haine devant une telle «ingratitude», il claqua des doigts et trois hommes immenses, vêtus de noir, la tête recouverte d'une cagoule se saisirent de Zalman et le jetèrent à terre. L'un d'entre eux brandit une épée, la souleva au-dessus de la tête de Zalman...

- Peut-être veux-tu te rétracter et accepter mon offre ? demanda le roi d'un ton doux et doux.

- Pas du tout ! suffoqua Zalman qui cria de toutes ses forces la prière que chaque Juif récite avant de mourir : «Chema Israël Ado-Naï Élo-hénou Ado-Naï É'had ! »

Alors le roi s'approcha de lui, le releva avec beaucoup d'égards :

- Zalman ! Tu me reconnais ? Tu es mon ami ! C'est toi qui m'a sauvé la vie l'autre jour quand j'étais perdu dans la forêt...

- Mais... Alors pourquoi m'avez-vous causé une telle frayeur ? Que se passe-t-il ?

- Zalman ! Sans toi, je serais depuis longtemps mort de froid. Je voulais te remercier, mais je ne savais pas com-

Prêt pour le sacrifice suprême

ment. Je savais que ta vie modeste te contentait et que tu n'étais pas attiré par la richesse. Je me suis souvenu que, quand j'étais enfant, mon père le roi m'avait emmené voir ses sujets et j'avais été impressionné par un tailleur juif. Il était différent des autres artisans, il s'occupait de l'éducation de ses enfants, leur racontait des histoires de la Bible. Un jour, il leur raconta l'histoire d'Avraham qui avait voulu offrir son fils de 37 ans en sacrifice à D.ieu et le jeune homme avait accepté avec enthousiasme ! Le tailleur avait expliqué que cela signifiait qu'Avraham était prêt à faire abstraction de son passé, de son présent et de son futur, tous les peuples du monde criaient qu'il n'était qu'un criminel, il perdrait instantanément son image d'humaniste et surtout son fils bien aimé ; et peut-être même sa place dans le monde futur pour avoir transgressé l'interdiction de tuer ! Mais pourquoi étaient-ils prêts, le père et le fils, à accomplir ce sacrifice suprême ? Parce qu'ils étaient heureux d'accomplir la volonté de D.ieu ! J'avais trouvé ce raisonnement étrange : après tout, nous sommes habitués à n'agir que pour obtenir une récompense tandis que ces Juifs ne pensent qu'à satisfaire leur D.ieu.

C'est pourquoi j'ai compris que la meilleure façon de te récompenser était de t'offrir la possibilité de démontrer que tu étais prêt à donner ta vie pour ton D.ieu ! C'est ainsi que j'ai arrangé toute cette mise en scène !

Tel est l'héritage que nous a transmis Avraham et que nous rappelons chaque année à Roch Hachana : Souviens-Toi, oh D.ieu, que nous désirons Te servir quelles que soient les difficultés et accorde-nous une bonne et douce année!

Rav Tuvia Bolton
www.ohrtmimim.org/torah
traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

«D.ieu sera Un et Son Nom sera Un»

Le prophète Zacharie (14:9) enseigne au sujet du temps de Machia'h : «En ce jour, D.ieu sera Un et Son Nom sera Un». Il est clair que l'unité de D.ieu est un fondement du judaïsme mais pourquoi lier la révélation de cette idée à la venue de Machia'h ?

C'est qu'en notre temps, l'unité divine n'apparaît pas à l'évidence. Le monde paraît constituer une existence autonome. Au contraire, dans le monde de Machia'h, l'unité du Créateur sera manifeste aux yeux de tous. Chacun verra que le monde est inexistant devant la lumière divine qui le fait vivre.

(d'après Torah Or, Vaéra p. 55c) H.N.

A l'occasion de **Vav Tichri**

46^e Hilloula de la mère du Rabbi,
la Rabbanit Hatzadkanit 'Hanna ז"ל



Le mouvement Neché Oubnot 'Habad
a le plaisir de vous convier à une

CONFÉRENCE

Mardi 4 octobre 2011

à partir de 20h

dans les salons 'Haya Mouchka

49/51, rue Petit - 75019 Paris

(Métro: Ourcq)

Public exclusivement féminin - Entrée libre

• **Mercredi 28 septembre, veille de Roch Hachana**, on ne récite ni le Ta'hanoune ni les Psaumes 20 et 86 durant la prière du matin. On ne sonne pas du Chofar, afin de marquer la différence entre la coutume (du mois d'Elloul) et l'obligation (de Roch Hachana).

En présence de dix hommes, chacun récite le texte de «Hatarat Nedarim», l'annulation des vœux, afin de ne pas commencer la nouvelle année tant qu'on n'aurait pas accompli tout ce qu'on a promis l'année précédente : en effet, à Roch Hachana, chacun promet de mieux faire. Mais quelle serait la valeur d'une telle promesse si on n'a pas tenu les promesses de l'année précédente ?

Les hommes se coupent les cheveux, s'immergent dans le Mikvé. On revêt les vêtements de fête car on est confiant que D.ieu jugera chacun avec miséricorde.

On augmente les dons à la Tsedaka (charité) en s'assurant que chacun a de quoi faire face aux dépenses de la fête.

Nombreux sont ceux qui se rendent au cimetière sur les tombes des êtres chers disparus et des Tsadikim (Justes) afin qu'ils intercèdent en faveur de leurs descendants et de leurs fidèles.

De nos jours, on évite de jeûner et on préfère donner à la Tsedaka (charité) l'argent équivalent aux repas consommés (en général une somme multiple de 18).

On procèdera au Erouv Tavchiline : on prépare une Matsa ou un pain ainsi qu'un mets cuit (viande, poisson ou œuf). On récitera la bénédiction : «**Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Al Mitsvat Erouv**». («*Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi de l'univers, Qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné le commandement du Erouv*»). Puis on les mettra soigneusement de côté et on les consommera pendant un des repas de Chabbat.

Grâce à cet Erouv, tous les membres de la famille (et les invités) pourront procéder vendredi à tous les préparatifs pour Chabbat.

Après avoir mis des pièces à la Tsedaka (charité), les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de Roch Hachana ainsi qu'une bougie qui dure au moins 48 heures (**avant 19h 18**, horaire de Paris) avec les bénédictions suivantes :

1) «**Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Hazikarone**» ; et (2) : «**Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h**

Haolam Chéhé'héyanou Vékiyémanou Véhiugianou Lizmane Hazé.

(«*Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné d'allumer les lumières du Jour du Souvenir. Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous as fait vivre, exister et arriver à cet instant*»).

Après la prière du soir, on se souhaite mutuellement : «**Lechana Tova Tikatev Veté'hatème**» - «*Sois inscrite(e) et scellé(e) pour une bonne année*». Après le Kiddouch, on se lave les mains rituellement et on trempe la Halla dans le miel et non dans le sel (et ce, jusqu'à Hochana Rabba, mercredi 19 octobre inclus). Ensuite, on trempe un morceau de pomme douce dans le miel et l'on dit la bénédiction : «**Barou'h Ata... Boré Péri Haëts**» et on ajoute : «**Yehi Ratsone Milfané'ha Chete'hadèche Alénou Chana Tova Oumetouka**» («*Que ce soit Ta volonté de renouveler pour nous une année bonne et douce*»). Durant le repas, on s'efforce de manger de la tête d'un poisson, des carottes sucrées ou du gâteau au miel, une grenade et, en général, des aliments doux, pas trop épicés, comme signes d'une bonne et douce année.

Jeudi soir 29 septembre, les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de la fête (**après 20h 21**, horaire de Paris) à partir de la flamme allumée avant la fête, avec les mêmes bénédictions que la veille.

On aura auparavant placé sur la table un fruit nouveau, qu'on mangera après le Kiddouch, avant le repas.

• **Jeudi 29 et vendredi 30 septembre, on écoute la sonnerie du Chofar.** Si on n'a pas pu l'entendre à la synagogue, on peut encore l'écouter toute la journée.

Jeudi après-midi, après la prière de Min'ha, on se rend près d'un cours d'eau et on récite la prière de Tachli'h.

Durant les deux jours de Roch Hachana, on évite les paroles inutiles et on s'efforce de lire de nombreux Tehilim (Psaumes).

Il est permis de porter des objets dans la rue les deux jours de Roch Hachana.

Jusqu'à Yom Kippour inclus, on ajoute dans la prière du matin le Psaume 130 et on récite matin et après-midi (sauf Chabbat) la prière «Avinou Malkénou» («Notre Père, notre Roi»). On ajoute certains passages de supplication dans la prière de la «Amida». On multiplie les actes de charité et, en général, on s'efforce d'être davantage scrupuleux dans l'accomplis-

sement des Mitsvot.

Dimanche 2 octobre, le jeûne de Guedalya commence à **6h 18** et se termine à **20h 06**.

F.L

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

donner les Lévités en retenant, en tout ou partie, la part qui leur est due et la joie qui doit leur être procurée à l'occasion des fêtes de pèlerinage.

Mitsva positive n° 16: Il s'agit du commandement de rassembler tout le peuple le deuxième jour de la fête de Souccot.

Mitsva positive n° 79: Il s'agit du commandement de sanctifier les premiers-nés, c'est-à-dire de les séparer des autres bêtes et de les différencier en vue de ce que nous sommes tenus d'en faire.

• **Jeudi 29 septembre – 1^{er} Tichri**

Mitsva négative n° 144: Il nous est interdit de consommer la chair du premier-né d'un animal, lorsqu'il est sans défaut, en dehors de Jérusalem.

Mitsva négative n° 108: C'est l'interdiction de racheter le premier-né du bétail pur.

• **Vendredi 30 septembre – 2 Tichri**

Mitsva positive n° 78: Il s'agit du commandement de prélever le dixième de toutes les bêtes pures nées dans l'année, d'offrir leur graisse et leur sang sur l'Autel et d'en manger le reste à Jérusalem.

• **Samedi 1^{er} octobre – 3 Tichri**

Mitsva négative n° 109: C'est l'interdiction de vendre la dîme du bétail de quelque manière que ce soit.

Mitsva positive n° 69: Il s'agit du commandement incombant à chaque particulier qui a commis involontairement une faute parmi celles considérées comme graves d'apporter un sacrifice expiatoire.

Comme chaque année,
le Beth Loubavitch est à votre disposition
pour procéder gracieusement aux

SONNERIES DU CHOFFAR de Roch Hachana

auprès des personnes âgées,
malades, hospitalisées
ou autres...

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au **01 45 26 87 60**
pour nous communiquer vos coordonnées

*Le Beth Loubavitch
et ses Institutions Scolaires*

souhaitent

Chana Tova Oumetouka

à toute la Communauté

Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Vous pouvez également la déposer au Beth Loubavitch : 8 rue Lamartine - Paris 9^e ou 55 rue Petit - Paris 19^e

Contactez-nous au **01 45 26 87 60**
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.